

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
2 juillet 2018

Date d'affichage
15 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 8 juillet 2019

Le lundi 8 juillet 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

ELECTRIFICATION RURALE :

Renforcement du réseau (100% SDED).

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste LES AURES par mutation du transformateur à 160kva, chemin des Cottes.

Dépense prévisionnelle HT :7 705,39 €

Dont frais de gestion : 366,92 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED :7705,39 €

Participation communale :NEANT

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé.

D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER